

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20180404-D2018-21-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2018  
Date de réception préfecture : 09/04/2018

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2018-21 en date du 04/04/2018 fixant les taux des taxes communales 2018 :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 04 avril 2018, à 19H30, suivant convocation en date du 28 mars 2018, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

**Présents :** MM. Roger DESROCHE, Thierry ARMAND, Michel JACQUET, Jean-Claude LEBLOIS, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Thierry BERGER, Christelle LATOUR, Andrée HARGE, Pascal BABAUDOU.

**Représentés :** Christine CASTANET a donné pouvoir à Alain FAUCHER.

Mme Christelle LATOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	10	1	10	11	11	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **VOTE** les taux des 3 taxes communales d'imposition pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 13,50 %
- Taxe foncière « bâti » : 15,68 %
- Taxe foncière « non bâti » : 64,56 %

A La Geneytouse, le 09 avril 2018

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 09 avril 2018.